



Centre international d'études pédagogiques

1, avenue Léon-Journault
92318 Sèvres Cedex
Tél. : 33 (0)1 45 07 60 22 - Fax : 33 (0)1 45 07 60 31
Site Internet : www.ciep.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION N°10 14 du 15 octobre 2010

PERSONNE PUBLIQUE

Centre international d'études pédagogiques
1, avenue Léon-Journault
92318 Sèvres Cedex

Etablissement public national à caractère administratif régi par les articles R314-51 et suivants du code de l'éducation, placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale.

OBJET DU MARCHE

Service de stage de perfectionnement de stage linguistique

Code CPV

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Date limite de réception des offres : **vendredi 12 novembre 2010 à 12 h.**

Le règlement organise la consultation du marché.

1) Objet du marché

Service de stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné à des enseignants du second degré de l'Education nationale.

2) Description succincte du marché

Période de stage : juillet 2011

Lieu : Lisbonne

Effectifs : 14 stagiaires

3) Forme du marché

Marché 10 14 – Portugal :

Le marché est constitué d'un lot unique - stage n°601/2011 - stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs de portugais.

4) Durée

Le marché est conclu pour une année.

5) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Financement sur le budget de fonctionnement du CIEP, paiement par virement sous 30 jours après réception des factures.

6) Procédure

Marché passé selon la procédure adaptée de l'article 30 du code des marchés publics, transposition de la directive de l'Union européenne 2004/18/CE relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics.

Le CIEP n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

7) Sélection des candidatures

Conformément aux dispositions de l'article 52 du code des marchés publics, les candidatures sont examinées sur la base des capacités techniques et financières.

Le pouvoir adjudicateur demande que le mandataire soit solidaire en cas de groupement d'opérateurs économiques attributaire d'un marché (co-traitance).

8) Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- prix ;
- activités pédagogiques ;
- programme culturel ;
- qualité de l'hébergement.

Le CIEP pourra demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre, notamment dans le cas où plusieurs offres seraient considérées comme équivalentes.

9) Procédures de recours

Conformément à la directive de l'Union européenne 2007/66/CE relative aux recours juridictionnels en matière de passation des marchés publics, les recours concernant cette consultation devront être déposés auprès de :

a) *Instance chargée des procédures de recours*

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4, boulevard de l'hautil BP 30322, F-95027 Cergy-Pontoise Cedex. Mél : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Tél. : 0130173400. Fax : 0130173459
<http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>.

b) *Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours*

Greffe du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 2-4, boulevard de l'hautil BP 30322, F-95027 Cergy-Pontoise Cedex. Mél : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr. Tél. : 0130173400. Fax : 0130173459. URL : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>.

10) Composition du dossier de consultation mis à la disposition des candidats

Le dossier de consultation comprend les 7 documents suivants :

- 1) Le présent règlement de la consultation
- 2) L'acte d'engagement (DC 8)
- 3) Le cahier des clauses administratives particulières n°1011-15
- 4) Le cahier des charges du stage
- 5) Le formulaire de bordereaux de prix
- 6) la fiche d'identification
- 7) la fiche transport accueil

Il est téléchargeable à www.ciep.fr (ou www.achatpublic.com).

11) Contenu du dossier d'offre

Les candidats retenus doivent présenter une proposition technique conforme aux exigences du cahier des charges.

Leur dossier d'offre contient :

- 1) L'acte d'engagement
- 2) un document de présentation du candidat
- 3) un programme pédagogique et culturel du stage, les modes d'hébergement et de restauration
- 4) un emploi du temps détaillé des deux semaines de stage, la liste et les qualifications des intervenants
- 5) le bordereau des prix du stage, complété, daté et signé
- 6) la fiche d'identification du stage
- 7) la fiche transport accueil du stage

- 8) pour les organismes résidant en France : une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales au 31/12/2009. Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents

- 9) ou pour les organismes étrangers : un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine attestant la régularité de sa situation fiscale et sociale au regard de la législation de son pays. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays

Toute offre qui ne respecte pas intégralement ces dispositions sera rejetée. Les offres sont rédigées en français. **Les prix sont libellés en euro.**

12) Modalités de remise du dossier d'offre

La remise du dossier d'offre s'effectue par une enveloppe contenant des documents papier.

Les enveloppes qui seraient remises après la date et l'heure limites (vendredi 12 novembre 2010 à 12 h) ainsi que celles parvenues non fermées, ne seront pas retenues.

Mention à porter sur l'enveloppe : « offre pour le marché 10 14 - Stage Linguistique au Portugal – NE PAS OUVRIR »

Le pli est envoyé par la poste en recommandé avec avis de réception, ou livré à l'adresse suivante :

CIEP
Service financier
1, avenue Léon-Journault
92318 Sèvres cedex

13) Renseignements complémentaires

Envoyer vos questions à
santonja@ciep.fr ou guern@ciep.fr ou
marchespublics@ciep.fr